

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1999 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 "charges à caractère général" et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 "charges de personnel".

I - BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La région Rhône-Alpes a versé, à la communauté urbaine de Lyon, une subvention de 0,100 MF en raison de la coopération engagée avec Ho Chi Minh Ville au Vietnam. Les actions étant menées par l'Agence d'urbanisme, il est proposé de lui reverser cette subvention en intégralité (renvoi n° 1).

Afin d'isoler plus facilement les rémunérations perçues par la Communauté urbaine en tant que mandataire pour la construction de l'hôtel de ville de Limonest, de la salle de polyvalente de Mions et des équipements communaux de Saint Romain au Mont d'Or, les prévisions budgétaires, inscrites à ce titre au compte 708 780, sont transférées au compte 758 200 pour un montant total de 0,950 MF (renvoi n° 2).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 1			
compte 657 480 fonction 824 opération 0216 Agence d'urbanisme	+ 100 000,00	compte 747 180 fonction 824	+ 100 000,00
renvoi n° 2			
compte 708 780 fonction 020	- 950 180,00		
compte 758 200 fonction 020	+ 682 680,00		
compte 758 200 fonction 020 opération 0336 Limonest	+ 267 500,00		

hôtel de ville			
----------------	--	--	--

II - BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT -

Les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape, exploités par la CISE, font l'objet chaque année d'investissements communautaires. La TVA versée pour ces équipements est récupérée au fur et à mesure de la réalisation des dépenses. Pour 1998, un reliquat de TVA reste à percevoir de 0,115 MF. Quatre écritures de régularisation, en dépense et en recette, sont proposées en renvoi n° 3.

L'aménagement du quartier La Velette 1 à Rillieux la Pape est effectué en mandat de travaux par la SERL. Une avance de trésorerie de 1,085 MF peut maintenant faire l'objet d'une régularisation sur le compte d'immobilisation 231 510 "travaux de voirie" (renvoi n° 4).

Par ailleurs, la dépense pour les équipements communaux en cours de réalisation dans le quartier Parilly-sud 3 à Bron est enregistrée sur le chapitre 458-139. Pour assurer les paiements de l'année en cours, il est nécessaire d'ouvrir la ligne de gestion correspondante, pour un montant estimé à 0,32 MF. Une partie de cette dépense est financée par le transfert de crédit de l'opération DSU du quartier Bel Air à Saint Priest pour 0,11 MF. Le reste, soit 0,21 MF, est prélevé sur le crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 5).

A l'intérieur de l'enveloppe des moyens informatiques fédéraux, un réajustement doit être opéré sur les crédits ouverts pour l'achat de logiciels. 1,5 MF est transféré du compte 218 100 "matériels informatiques" (renvoi n° 6).

En outre, l'acquisition d'équipements informatiques nécessaires à la logistique de la régie du tronçon nord du périphérique (0,070 MF) a nécessité un virement d'urgence, à partir de la dépense ouverte pour l'aménagement du Rhône, opération du projet TNP. La décision modificative proposée réabonde, pour le même montant, ce dossier (renvoi n° 7).

Pour l'année 1999, la communauté urbaine de Lyon est amenée à prendre des bureaux en location et, à ce titre, à verser des frais de caution. L'installation de personnels ICARE et de la mission tramway dans l'immeuble Le Gemellyon à Lyon 3° sont les premières dépenses répertoriées sur ce poste. Par ailleurs, elle doit récupérer les dépôts antérieurement versés pour des bâtiments mis notamment à disposition de la direction incendie et secours. Je vous suggère l'inscription d'une somme de 0,11 MF en dépenses comme en recettes, pour assurer la régularisation de ces écritures (renvoi n° 8).

Dans le cadre de la démolition de l'autopont de l'avenue Félix Faure à Lyon 3°, la société SLTC a effectué le déplacement de lignes électriques. La dépense correspondante indûment prévue sur le compte 231 510 a fait l'objet d'une subvention exceptionnelle de 0,11 MF, régularisée en section de fonctionnement, sur le compte 674 500. La prévision, inscrite en investissement, peut être affectée à la ligne de sûreté budgétaire (renvoi n° 9).

Plusieurs propositions de décisions modificatives sont nécessaires à l'ajustement de lignes de gestion ouvertes sur les comptes 21 et 23. Les transferts de crédits présentés sont de 1,18 MF et concernent des opérations de déplacement urbain (renvoi n° 10).

Les petits aménagements de voirie (PAV) et de signalisation au bénéfice des transports urbains en commun engagés par la Communauté urbaine sont pris en charge par le SYTRAL, sur la base de montants hors taxes augmentés des frais de portage pour 3,7 %. Le concours financier attendu pour l'exercice 1999 est estimé à 9,36 MF. La recette nouvelle peut être inscrite pour ce montant et être affectée à la dépense correspondante (renvoi n° 11).

Une proposition identique est présentée également pour les PAV liés au tramway. Le solde de la participation à encaisser s'élève à 2,45 MF. La ligne de dépense de l'opération est augmentée du même montant (renvoi n° 12).

La convention passée avec Bouygues Télécom le 9 février 1999 arrête les modalités de participation de la société à la réalisation des travaux sur les voiries communautaires, en vue du redéploiement de son réseau sur l'agglomération lyonnaise. L'installation d'un réseau de régulation et de fibres optiques boulevard des Etats Unis à Lyon 8° et boulevard Irène Joliot Curie à Vénissieux a déjà fait l'objet d'inscriptions budgétaires, en dépenses comme en recettes, sur l'année 1998. Le solde de la recette est à prévoir cette année pour 0,052 MF. La contrepartie est affectée sur le poste des dépenses correspondantes (renvoi n° 13).

L'aménagement de la montée de l'Eglise à Curis au Mont d'Or intègre la remise à niveau de l'éclairage public sur cette voirie. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire et enregistrés au compte 458 155. Un transfert de crédit de 0,25 MF des requalifications de voiries urbaines permettra le paiement des frais engagés sur l'exercice (renvoi n° 14).

Par une délibération du 16 novembre 1998, le conseil a approuvé le partenariat avec l'Ecole normale supérieure - lettres et sciences humaines (ENS) pour financer les premiers équipements de l'établissement et le développement du projet voix-données-images-multimédia. Le compte 458 152 comptabilise les dépenses liées à cet engagement. Pour 1999, la ligne correspondante est à ouvrir pour 2 MF. Un transfert est opéré du crédit affecté à la construction de l'école (compte 458 115) (renvoi n° 15).

Les dernières écritures de la section d'investissement permettent d'annuler des titres (0,090 MF) et des mandats (1,83 MF) des années antérieures avec en contrepartie la réémission de certains d'entre eux (renvoi n° 16).

Une provision d'un milliard de francs a été versée le 4 janvier 1999 à l'ex-concessionnaire du périphérique nord. Son financement a été assuré par l'emprunt, à travers des contrats à moyen terme permettant un paiement rapide. Aujourd'hui, compte tenu des conditions offertes par les marchés financiers, il devient opportun de mettre en place un financement définitif et à long terme. Vous êtes sollicités par rapport séparé sur les conditions de ce nouveau contrat. Il y a lieu de procéder aux écritures correspondant au remboursement anticipé des emprunts de préfinancement et au refinancement (renvoi n° 17).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 3			
compte 276 200 fonction 026 opération 0110 cimetières communautaires	+ 115 587,75	compte 231 810 fonction 026 opération 0110	+ 115 587,75
compte 020 000 fonction 01	+ 115 587,75	compte 276 200 fonction 026 opération 0110	+ 115 587,75
renvoi n° 4			
compte 231 510 fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape DSU Ville nouvelle	+ 1 084 785,82	compte 238 100 fonction 824 opération 0056	+ 1 084 785,82
renvoi n° 5			
compte 020.000 fonction 01	- 219 033,54		
compte 231 510 fonction 824 opération 0059 Saint Priest DSU Bel Air	- 104 191,46		

compte 458 139 fonction 824 opération 0046 Bron DSU Parilly	+ 323 225,00		
renvoi n° 6 compte 218 300 fonction 020 opération 0324 ouverture système informatique communautaire compte 205 100 fonction 020 opération 0112 moyens informatiques	- 1 500 000,00 + 1 500 000,00		
renvoi n° 7 compte 205 100 fonction 822 opération 0351 TNP exploitation en régie compte 212 800 fonction 822 opération 0191 TNP aménagement du Rhône	- 70 000,00 + 70 000,00		
renvoi n° 8 compte 275 000 fonction 020	+ 110 000,00	compte 275 000 fonction 020	+ 110 000,00
renvoi n° 9 compte 231 510 fonction 824 opération 0206 Lyon 3° secteur Part-Dieu compte 020 000 fonction 01	- 111 029,00 + 111 029,00		
renvoi n° 10 compte 231 510 fonction 822 opération 0388 Décines Charpieu rue Raspail compte 211 200 fonction 822 opération 0035 réseau intermédiaire	- 220 820,00 + 220 820,00		

compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 compte 215 210 fonction 821 opération 0295 Lyon 8° route de Vienne place Belleville compte 231 510 fonction 822 compte 215 220 fonction 821 opération 0297 Albigny sur Saône centre bourg	- 365 000,00 + 305 000,00 + 60 000,00 - 40 000,00 + 40 000,00		
renvoi n° 10 (suite) compte 212 100 compte 231 510 fonction 822 opération 0334 Rillieux la Pape parc de stationnement ZUP compte 211 200 compte 231 510 fonction 822 compte 231 540 fonction 821 opération 0029 Tassin la Demi Lune Deperet	- 210 000 + 210 000 - 340 000,00 + 210 000,00 + 130 000,00		
renvoi n° 11 compte 231 510 fonction 822 compte 215 220 fonction 821 opération 0044 aménagement de voirie pour le SYTRAL	+ 8 000 000,00 + 1 362 665,42	compte 132 600 fonction 822 opération 0044	+ 9 362 665,42
renvoi n° 12 compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 compte 231 540 fonction 821 opération 0283 tramway espaces publics	+ 1 303 069,13 + 549 568,87 + 600 000,00	compte 132 600 fonction 822 opération 0283	+ 2 452 638,00

renvoi n° 13 compte 231 520 fonction 821 opération 0037 signalisation lumineuse et matériels	+ 52 423,53	compte 132 800 fonction 821 opération 0037	+ 52 423,53
renvoi n° 14 compte 231 510 fonction 822 opération 0045 régularisation de voies urbaines compte 458 155 fonction 821 opération 0390 Curis au Mont d'Or montée de l'Eglise	- 250 000,00 + 250 000,00		
renvoi n° 15 compte 458 115 compte 458 152 fonction 23 opération 0196 Lyon 7° ENS	- 2 000 000,00 + 2 000 000,00		
renvoi n° 16 compte 020 000 fonction 01 compte 102 230 fonction 01 opération 0276 TLE compte 132 100 fonction 824 opération 0056 compte 132 800 fonction 822 opération 0034 voirie de proximité compte 020 000 fonction 01	- 30 069,81 + 1 024,52 + 29 045,29 + 59 983,04 + 1 612 465,18	compte 132 800 fonction 822 opération 0034 compte 231 510 fonction 823 opération 0153 Pierre Bénite place Jean Jaurès compte 211 500 fonction 23 opération 0196 Lyon 7° ENS	+ 59 983,04 + 232 465,18 + 1 380 000,00

renvoi n° 16 (suite)			
compte 203 100 fonction 824 opération 0417 Saint Priest ZAC "Mozart"	+ 60 903,00	compte 203 100 fonction 824 opération 0417	+ 60 903,00
compte 231 520 fonction 821 opération 0037	+ 85 804,51	compte 231 520 fonction 821 opération 0037 signalisation lumineuse	+ 85 804,51
compte 020 000 fonction 01	+ 71 662,26	compte 231 210 fonction 824 opération 0111 domaine privé	+ 71 662,26
renvoi n° 17			
compte 166 000 fonction 01	+ 1 000 000 000,00	compte 164 fonction 01	+ 1 000 000 000,00

III - BUDGET PRINCIPAL - POINTS PARTICULIERS -

Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage des aménagements d'espaces publics et du boulevard Vivier Merle à Villeurbanne, liés à la construction du tramway, ont été indûment budgétés au compte 622 800 "diverses rémunérations d'intermédiaires" alors qu'ils relèvent d'une dépense de la section d'investissement (compte 203 100 "frais d'études"). Le transfert d'un crédit de 6 MF, sur cette nouvelle imputation, est rendu possible par une augmentation du virement de la section de fonctionnement (renvoi n° 18).

- Les échanges de terrain

La valeur des cessions en cours atteint 10,845 MF, pour une valeur d'origine de 36,794 MF. La moins-value est constatée, en section de fonctionnement, au compte 776 100 et, en section d'investissement, au compte 192 000 (renvoi n° 19).

Enfin, 10 MF sont inscrits à titre de provision pour les échanges de biens qui seraient réalisés d'ici la fin de l'année. Il s'agit de mouvements d'ordre présentés au renvoi n° 20.

- Station de pompage à Caluire et Cuire (renvoi n° 21)

Par délibération du 25 janvier 1999, un avenant à la convention de mise à disposition des ouvrages hydrauliques à l'Association syndicale agricole de Caluire et Cuire a décidé la cession, à titre gratuit, de quatre conduites d'eau et de deux forages ainsi que le versement d'une indemnité (635 kF) pour préjudice subi. La convention avait été prise dans le cadre des travaux nécessaires à la réalisation du tronçon nord du périphérique, l'indemnisation est à la charge du budget principal. La dépense pourrait être financée à partir des crédits de sûreté budgétaire de fonctionnement. Par ailleurs, il convient de procéder à la sortie du patrimoine des ouvrages cédés à titre gratuit, pour une valeur comptable estimée à 2,610 MF, sortie financée par le virement à l'investissement.

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - points particuliers - tableau n° 3 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 18			
compte 622 800 fonction 810 opération 0283 tramway espaces publics	- 6 000 000,00		
compte 023 000 fonction 01	+ 6 000 000,00	compte 021 000 fonction 01	+ 6 000 000,00
compte 203 100 fonction 822 opération 0283 opération 0371 tramway Vivier Merle	+ 5 000 000,00 + 1 000 000,00		
renvoi n° 19			
compte 675 100 fonction 824	+ 36 794 121,29	compte 775 100 fonction 824	+ 10 844 631,00
compte 192 000 fonction 01	+ 25 949 490,29	compte 776 100 fonction 01	+ 25 949 490,29
compte 020 000 fonction 01	+ 10 844 631,00	compte 211 800 fonction 824	+ 36 794 121,29
renvoi n° 20			
compte 675 100 fonction 824	+ 10 000 000,00	compte 775 100 fonction 824	+ 10 000 000,00
compte 211 800 fonction 824	+ 10 000 000,00	compte 211 800 fonction 824	+ 10 000 000,00
renvoi n° 21			
compte 022 000 fonction 01	- 635 000		
compte 674 500 fonction 811	+ 635 000		
compte 023 000 fonction 01	- 2 609 199,02	compte 021 000 fonction 01	- 2 609 199,02
		compte 231 530 fonction 811	+ 2 609 199,02

IV - MOUVEMENTS INTERBUDGETAIRES -

Les travaux d'aménagement de la rue de Bourgogne à Vaise, Lyon 9°, nécessitent des travaux d'eau (80 kF HT) et d'assainissement (140 kF HT) (renvoi n° 22). Dans le cadre du DSU de Meyzieu les Plantées, les travaux d'assainissement s'élèvent à 645 kF HT (renvoi n° 23). A Saint Priest Bel Air, ils sont estimés à 705 kF HT (renvoi n° 24). L'ensemble de ces crédits sont inscrits dans le budget principal. Il convient de les transférer dans les budgets afférents par diminution du virement à la section d'investissement du budget principal de 1,570 MF. Les mouvements de TVA liés aux dépenses des eaux sont à prévoir en tant que créances (16,48 kF).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires - tableau n°4 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 22			
budget principal		budget principal	
opération 0316 fonction 824 compte 231 510	- 220 000,00	fonction 01 compte 021 000	- 220 000,00
fonction 01 compte 023 000	- 220 000,00		
opération 0316 fonction 811 compte 657 150	+ 220 000,00		
budget de l'assainisse- ment		budget de l'assainisse- ment	
opération 0316 compte 238 510	+ 140 000,00	opération 0316 compte 131 200	+ 140 000,00
budget des eaux		budget des eaux	
opération 0316 compte 238 511	+ 96 480,00	opération 0316 compte 131 200	+ 80 000,00
compte 276 200	+ 16 480,00	compte 238 511	+ 16 480,00
		compte 276 200	+ 16 480,00
renvoi n° 23			
budget principal			
opération 0053 fonction 824 compte 231 510	- 645 000,00	fonction 01 compte 021 000	- 645 000,00
fonction 01 compte 023 000	- 645 000,00		
opération 0053 fonction 811 compte 657 150	+ 645 000,00		

renvoi n° 23 (suite) budget de l'assainissement opération 0053 compte 238 510	+ 645 000,00	budget de l'assainissement opération 0053 compte 131 200	+ 645 000,00
renvoi n° 24 budget principal opération 0059 fonction 824 compte 231 510	- 705 000,00	fonction 01 compte 021 000	- 705 000,00
fonction 01 compte 023 000	- 705 000,00		
opération 0059 fonction 811 compte 657 150	+ 705 000,00		
budget de l'assainissement opération 0059 compte 238 510	+ 705 000,00	budget de l'assainissement opération 0059 compte 131 200	+ 705 000,00

V - BUDGET DES EAUX -

Dans le cadre de la coopération avec l'office des eaux de Beyrouth, une convention a été passée entre le service de coopération au développement (SCD) et la communauté urbaine de Lyon pour une participation communautaire de 110 kF. Cette dépense nouvelle pourrait être financée à partir du crédit de sûreté budgétaire pour 70 kF et à partir du crédit des créances irrécouvrables pour 40 kF (renvoi n° 25).

En vue de régularisation d'écritures, une prévision de 200 kF pour annulations de titres et leur réémission pourraient être prévues en section d'investissement (renvoi n° 26).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget des eaux - tableau n°5 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 25 budget des eaux compte 004.000 compte 654.000 compte 671 500	- 70 000,00 - 40 000,00 + 110 000,00		

renvoi n° 26 opération 0137 compte 131 820	+ 200 000,00	opération 0137 compte 131 820	+ 200 000,00
---	--------------	----------------------------------	--------------

VI - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT -

En vue de régularisation d'écritures, une prévision de 200 kF pour annulations de titres et leur réémission pourrait être prévue en section d'investissement (renvoi n° 27). Une annulation de mandat sur exercice antérieur et sa réémission doivent être prévues pour un montant de 475 kF (renvoi n° 28). Par ailleurs, afin de rectifier les écritures au bilan de la dette de l'assainissement, il convient d'annuler des mandats passés par erreur dans ce budget pour un montant global de 32 kF (renvoi n° 29).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget de l'assainissement - tableau n°6 (en F) -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 27 compte 131 820	+ 200 000,00	compte 131 820	+ 200 000,00
renvoi n° 28 compte 238 510	+ 475 000,00	compte 238 510	+ 475 000,00
renvoi n° 29 compte 003 000	+ 32 381,04	compte 168 110 compte 168 800	+ 31 200,00 + 1 181,04

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention passée avec la société Bouygues Telecom le 9 février 1999 ;

Vu ses délibérations en date des 16 novembre 1998 et 25 janvier 1999 ;

Vu la convention passée avec le service de coopération au développement (SCD) ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - **Approuve** les décisions modificatives mentionnées ci-dessus.

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 100 000 F à l'Agence d'urbanisme pour la coopération avec Ho Chi Minh Ville,
- 50 000 F à l'OPAC du Rhône pour la gestion de proximité dans le quartier sous la combe l'Ecoin-la Thibaude à Vaulx en Velin,
- 362 536,44 F à la ville de Vaulx en Velin pour les espaces verts extérieurs (les Sauveteurs Cervelières) et l'entretien de la promenade Lénine,
- 110 000 F au service du développement et de coopération, par le budget des eaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,